



Stadt Bern

Direktion für Bildung
Soziales und Sport



Tâches, impacts et limites du délégué communal à l'intégration

Une perspective de la Ville de Berne



Quelques repères

Chiffres au niveau suisse (tendanciellement plus élevés dans les villes)

- 25,1% de la population n'a pas le passeport suisse
(Office fédéral de la statistique OFS)
- 36% des personnes issues de la migration ont vécu des expériences de discrimination sur une période de 5 ans (population non immigrée: 23%)
(Service de lutte contre la racisme SLR)
- 38% de la population est issue de la migration
(Office fédéral de la statistique OFS)
- 1,2% de la population totale est constituée de «personnes relevant de l'asile» (personnes en procédure d'asile, personnes admises à titre provisoire, réfugiés reconnus avec permis B)

Les biographies transnationales sont aujourd'hui la norme. Dans les villes, de toute façon.

Cette normalité ne se reflète pas dans l'administration (p. ex. administration municipale de Berne : 8,3% de collaborateurs d'origine étrangère)



A quoi travaillent les délégués communaux à l'intégration ?

Nous favorisons l'aptitude à la diversité de la population et de l'administration.



Nous informons et conseillons en matière de migration, d'intégration, de racisme et d'ouverture transculturelle.



**Nous informons les personnes de langue étrangère
et les nouveaux habitants de la ville
sur la vie à Berne et en Suisse.**



Nous comblons des lacunes dans l'offre de soutien aux personnes ayant vécu la migration et le racisme.



Nous offrons des plateformes pour l'échange, l'apprentissage et la responsabilisation.



Conception bernoise de l'intégration



Comment se fait la collaboration avec la Confédération et les cantons ?

- Regroupement au sein de la Conférence des délégués cantonaux et communaux à l'intégration (CDI)
- Représentation au comité de la CDI (actuellement: Berne, Frauenfeld et Lausanne)
- Association aux programmes d'intégration cantonaux (PIC) – très variable
- Parfois: contrats de prestation avec le canton
- Représentation dans des organes
 - directe: p. ex. Berne, Commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère
 - via la CDI: p. ex. Commission fédérale des migrations CFM; groupes de travail;

Quel est le rôle des délégués communaux à l'intégration dans le cadre de l'Agenda Intégration?

- Globalement, le rôle des villes est marginal.
- Toutefois: l'Agenda Intégration ne couvre qu'un aspect minime des politiques d'intégration communales.
- Jusqu'à présent, les objectifs de l' AIS concernant les personnes relevant de l'asile ont été mis en œuvre. Dans la plus grande majorité des cas, le domaine de l'asile n'est pas de la compétence des délégués communaux à l'intégration.
- Cas spécial de Berne:
 - La ville est active dans le domaine de l'asile sur mandat du canton (mise au concours par souscription publique)
 - Les objectifs visés par l' AIS (compétences linguistiques, intégration professionnelle, etc.) font partie du mandat; l'indemnisation dépend des résultats.
- L'aspect «adolescents et jeunes adultes immigrés sur le tard» (prévu mais non encore mis en œuvre) serait passionnant.

Et quelles sont les limites auxquelles se heurtent les délégués communaux à l'intégration ?

Nous pouvons donner des impulsions. Mais:

- Nous avons besoin de structures et de personnes qui soutiennent nos objectifs et nos requêtes.
- Nous ne pouvons ni ne voulons remplacer le travail des structures ordinaires.
- Nous ne pouvons pas résoudre la discrimination structurelle. Et d'autant moins lorsqu'elle est inscrite dans la loi.
- Nous faisons face à un héritage colonial et des préjugés profondément ancrés.
- Nous butons contre l'inégalité sociale.
- Nous devons apprendre constamment.



Susanne Rebsamen, déléguée à l'intégration
Ville de Berne, Kompetenzzentrum Integration

susanne.rebsamen@bern.ch

031 321 72 13

www.bern.ch/integration

www.facebook.com/Bern.integration